

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20005 - 77ÈME ANNÉE

Une grande victoire des syndicats ouvre le chemin vers la responsabilité

Guadeloupe et Martinique : le mouvement social oblige le gouvernement à adapter la loi

Sous la pression du mouvement social, le gouvernement a dû accepter de négocier et a fait une première concession pour montrer sa bonne volonté : il repousse l'application d'une loi dans un territoire de la République où elle s'y applique de plein droit selon la Constitution. C'est le cas de l'obligation vaccinale. C'est une adaptation en fonction du « principe de réalité » du territoire. Les nombreuses revendications du mouvement social nécessiteront bien plus qu'une adaptation de la loi, elle pourrait aller jusqu'à une révision de la Constitution. En Guadeloupe et en Martinique, le mouvement social s'est entendu sur un projet, qui est la base d'une négociation avec le gouvernement, afin de définir une société nouvelle. A La Réunion, le PCR propose depuis octobre 2018 la tenue d'une Conférence territoriale élargie composée du mouvement social, des partis politiques et des institutions élues. Ce cadre permet au gouvernement d'économiser le risque d'un grave conflit social généralisé à La Réunion. Il permet en effet à toutes les forces vives de travailler ensemble pour aboutir au même résultat qu'en Guadeloupe et en Martinique.

« La loi de la République s'applique, mais elle peut être adaptée en fonction du principe de réalité ». Lors de son passage en Martinique, le ministre des Outremer a fait évoluer son discours. Les représentants des travailleurs ont donc présenté leurs revendications au représentant du gouvernement qui est ensuite reparti à Paris.

La crise de la « départementalisation »

Un exemple du « principe de réalité » touche une

question très sensible, relevant du pouvoir central à Paris : l'application de la loi sur l'obligation vaccinale. Face à la mobilisation aux Antilles, le gouvernement a adapté la loi : l'obligation vaccinale ne s'applique pas encore en Guadeloupe et en Martinique, deux pays où le taux de vaccination est inférieur à 50 %.

Cette mesure relève de la Santé publique, c'est une compétence de l'État. Force est de constater que sur un sujet aussi sensible, le gouvernement a décidé de ne pas appliquer une loi qu'il a fait voter dans un territoire de la République, au nom du « principe de réalité ». Pour la Guadeloupe et la Martinique, le « principe de réalité » est la forte opposition à une loi de la République. C'est donc le mouvement social causé par la crise du modèle « départementaliste » qui a obligé le gouvernement à surseoir à l'application de la loi en Guadeloupe et en Martinique.

L'opposition au Pass sanitaire et à l'obligation vaccinale ont été l'élément qui n'a fait qu'attiser les braises qui couvent depuis des décennies, et qui se sont déjà enflammées à plusieurs reprises. Le chômage massif, la vie chère, le scandale du chlordécone, le manque de logement, la pauvreté sont autant d'éléments poussant à la révolte contre un système incapable de régler ces problèmes.

L'État devra largement adapter la loi

Le mouvement social a réussi là où les institutions ont échoué : imposer un rapport de forces défavorable au gouvernement pour l'obliger à négocier. Dans ces conditions, Paris est contraint à une concession symbolique pour montrer sa volonté de négocier : le report de l'obligation vaccinale pour les professionnels concernés. C'est une grande victoire des syndicats et des organisations composant le

mouvement social.

L'État est interpellé. Les revendications du mouvement social couvrent tous les domaines de la société et supposent une adaptation de la loi. C'est notamment le cas pour toutes ce qui concerne la lutte contre le chômage, les moyens supplémentaires pour le système de santé, l'embauche massive de titulaires dans toutes les fonctions publiques.

C'est aussi le cas de la politique de l'emploi, car les lois actuelles n'ont pas permis de régler le problème du chômage massif, et de la reconnaissance du « fait syndical guadeloupéen » qui ne figure pas dans le Code du Travail.

Peut-être faudra-t-il même modifier la Constitution pour l'adapter aux revendications du mouvement social. En effet, pourquoi ne pas déléguer en permanence à une autorité locale le droit d'adapter la loi, tout en permettant aux habitants du territoire concernés de continuer à bénéficier des acquis de l'égalité sociale et du soutien des Fonds européens ? Ceci pourrait déboucher sur l'écriture d'un Titre spécial dédié à chaque territoire dans la Constitution, à l'image de son Titre XIII intitulé « Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie ». Il crée un corps électoral spécifique à ce territoire qui pourra, en cas d'indépendance, servir de base à la définition de la nationalité calédonienne.

Pour les départements créés par la loi du 19 mars 1946 y abolissant le régime colonial, ces Titres spécifiques pourraient fixer des règles dérogatoires au droit commun pour aller vers le plein emploi, mettre fin aux abus sur les prix, déléguer aux habitants du territoire des compétences telles que l'emploi, la santé, le logement, l'éducation, la négociation d'accords économiques avec les pays voisins ou la compétence totale sur l'énergie.

Le mouvement social dans la Conférence territoriale élargie

En Guadeloupe et en Martinique, il a fallu des semaines de mobilisation et des grèves générales pour que le gouvernement accepte d'adapter la loi au nom du « principe de réalité ». À La Réunion, le PCR reven-

dique depuis octobre 2018 la création d'une Conférence territoriale élargie regroupant toutes les composantes du mouvement social, les partis politiques et les institutions élues.

Voici un extrait du contenu de la déclaration remise le 27 octobre 2018 par une délégation du PCR à la ministre des Outre-mer, Annick Girardin :

« Il appartient aux Réunionnais et Réunionnaises de débattre des conditions de sortie de cette crise qui dure et s'aggrave, dont souffre particulièrement 43 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté ainsi que 29 % de chômeurs. Aux Réunionnais et Réunionnaises d'élaborer un plan qui n'occulte aucun aspect. Aux Réunionnais et Réunionnaises de définir les conditions tant matérielles que réglementaires pour réaliser ce plan. Aux Réunionnaises et Réunionnais d'assumer leur responsabilité. Ce serait irresponsable de leur part de tout envoyer sur le gouvernement en attendant que ce dernier décide à leur place.

La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) prévue par la loi N.O.T. Re est un cadre adéquat pour organiser les débats que nous préconisons, à condition qu'elle soit ouverte aux forces vives de la société, syndicats, acteurs associatifs et culturels... N'ayons pas peur de débattre. Rejetons les préjugés. Soyons des Réunionnais et Réunionnaises responsables.

Les conclusions de cette CTAP élargie seront remises au gouvernement afin d'étudier conjointement les conditions de leur faisabilité et de leur mise en œuvre. La synthèse fera l'objet d'une application sur une génération ou deux. »

Ce cadre offre la possibilité au gouvernement d'économiser le risque d'un grave conflit social généralisé à La Réunion. Il permet en effet à toutes les forces vives de travailler ensemble pour aboutir au même résultat qu'en Guadeloupe et en Martinique : présenter un projet au gouvernement qui servira de base de négociation à la construction d'une société réunionnaise solidaire et tournée vers son avenir.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Joséphine Baker est entrée au Panthéon

L'entrée au Panthéon de Joséphine Baker mardi 29 novembre « aura une valeur d'exemple pour les générations futures et les jeunes », se réjouit sur franceinfo son fils Brian Bouillon-Baker qui publie le livre *Joséphine Baker, l'universelle*, aux éditions du Rocher. Pour lui, cette entrée au Panthéon « c'est un grand jour, un jour mémorable ». Joséphine Baker est la première femme noire à entrer dans ce temple de la République ; c'est la sixième en tout, elle a été résistante et a reçu la Croix de la Résistance, la Croix de guerre et la Croix de Lorraine. Ma mère « a pris des risques car elle a été agent de liaison, espionne pour les Forces françaises libres » et « elle a fait passer plein de messages dans ses partitions en prenant le risque d'être arrêtée et fusillée », a détaillé Brian Bouillon-Baker. Selon lui, « on peut dire maintenant que cette histoire d'amour très belle devient éternelle avec son entrée au Panthéon ». Joséphine Baker symbole de l'antiracisme, résistante, artiste de music-hall devient un symbole de la France. C'est un symbole fort pour les jeunes qui ne la connaissent pas bien, car elle a toujours combattu toutes les formes de racisme. Aujourd'hui, elle combattrait l'intégrisme et le communautarisme. Évidemment le sexisme et l'homophobie et l'antisémitisme et le terrorisme. Elle dirait que tout cela vient d'un manque d'éducation ou d'une éducation mal orientée par les parents vers le rejet de l'autre et la haine de l'autre. Joséphine Baker, star de l'entre-deux-guerres, s'est mise au service de la France pour lutter contre les nazis. Avec son entêtement et son courage, elle a prêté main-forte à la Résistance. « J'ai deux amours, mon pays et Paris. » Dans sa célèbre chanson, Joséphine Baker clame son attachement à la France et à sa capitale. Quand la France déclare la guerre à l'Allemagne, le 3 septembre 1939, Joséphine Baker vit entre la capitale, où elle se produit dans une revue au Casino de Paris, et Le Vésinet (Yvelines), où elle possède la villa Beau Chêne. Elle a obtenu la nationalité française deux ans auparavant, après son mariage avec le courtier Jean Lion. Le 2e Bureau, le service de renseignement français, cherche alors d'« honorables correspondants », « c'est-à-dire des personnalités dignes de confiance dont il avait l'intention d'utiliser la notoriété et les fréquentations dans les milieux diplomatiques pour les infiltrer et obtenir des renseignements », explique à franceinfo l'historienne Frédérique Neau-Dufour. « Elle et Lucie Aubrac sont deux visages de la résistance féminine », affirme Frédérique Neau-Dufour. « Elle a pris des risques pour tenir ce rôle, mais elle n'a pas obtenu de renseignements capitaux, tempère Emmanuel Bonini. C'est l'esprit et le courage dont elle a fait preuve qui ont impression-

né. »

De tous les voyages que Joséphine Baker a effectué au cours de ses 40 ans de carrière, sa visite à Cuba (29 décembre 1965) reste toujours la plus mystérieuse. Alors que des amis proches essayaient de la dissuader d'y aller, convaincus que cela ternirait son image (!?), ils ont choisi de garder le silence sur le sujet.

Aujourd'hui, tout l'épisode reste rarement abordé dans les biographies ou de façon évasive. Peut-être pour une raison principale : Joséphine Baker était une invitée spéciale de Fidel Castro lui-même. Joséphine était allée à Cuba pour soutenir la création de la Tricontinentale, une organisation visant à unir des groupes révolutionnaires qui partageaient tous la volonté de mettre fin à la colonisation dans toute l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. Aussi appelée « Conférence de la Solidarité des Peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine », la Conférence tricontinentale (ou la « Tricontinentale »), eut lieu du 3 au 15 janvier 1966 à La Havane, à Cuba. 82 pays du Tiers Monde y furent représentés. Parmi les fondateurs de la Tricontinentale figuraient des noms aussi célèbres que Che Guevara, Mehdi Ben Barka, Ahmed Ben Bella, Amilcar Cabral et Fidel Castro. Cependant, le contre-espionnage cubain eut quelques doutes sur la chanteuse. Et si cette ancien agent de la France Libre était en mission spéciale, envoyée par De Gaulle pour « étudier de près » la Tricontinentale et ses rouages ? En fait, la véritable raison de sa visite s'est avérée aussi étrangère à la diplomatie internationale que la politique internationale l'était au show business. Son voyage dans les Caraïbes a été inspiré par un combat très personnel, un combat contre le racisme.

Ce 28 août 1963, vêtue de son uniforme de la France libre, elle fut la seule femme à s'exprimer aux côtés de Martin Luther King, lors de la grande marche pour les droits civiques à Washington. Ce fut selon ses mots « le plus beau jour de sa vie ». Ce jour-là, juste après sa parole, le leader noir allait égrener ses fameux « I have a dream ». Discours qui éclipsa sans doute le non moins vibrant appel de Josephine Baker. Elle est tout entière dans ces paroles, son destin, ses combats, sa pugnacité, son énergie.

« Tous les hommes n'ont pas la même couleur, le même langage, ni les mêmes mœurs, mais ils ont le même cœur, le même sang, le même besoin d'amour » Josephine Baker

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

Dévelopman la Rényon : é si nou téi arparl ankor léstatu ?

Mézami sète afèr léstatu sé in kékshoze okipe vréman mon léspri é pa dopi arienk koméla. Si ni vé koze vré, m'a dir azot dopi 1959 mwin lé partizan lotonomi pouy La Rényon, an touléka pliss lotonomi :

– Pliss ké dann tan nou lété dom épi gouvèrman téi pratik issi in politik l'assimilassion.

– Pliss ké dann tan kan la pratik in politik dékonsantassion épi la done lo préfè in kazi-pouvoir gouvèrnère dann noute péi.

– Pliss ké kan la fé la réjyonalizassion sirtou avèk lo lamandman virapoullé épi in politik lintégrassyon.

Mézami, mi di azot fransh vérité, lé domaze bande la droite épi gouvèrman gosh é droite, la kal an plin vol la politik noute kamarade Paul lété apré améné dann konsèye réjyonal : mi panss nou lété pli avanssé ké zordi dann in bonpé domène. Domaze pou nou, pars san lo kou d'aré nou narté fine bien avanssé zordi... Domaze pou léstatu la réjyonalizassion pars lété lokazyon oir pou vréman kossa li téi i pé pèrmète anou fé pou fé avanss noute péi. Doaze pou sak i konte la dsi é arienk la dsi pou nou avanssé.

Mézami néna arienk in fasson pou oir la kapassité d'in léstatu sé d'pouss ali oboute pou oir ziska oussa li pé alé – la loi sé la loi, mé la zirisprudanss lé tazantan kapab rouvèr bande baro tro étroi. Mé oïla, nou la pa gingn lokazyon pouss o boute é sé pou kossa zordi ankor nou lé anpèshé konète kossa ni pé fé dann in kontèks ziridik ni koné dopi in koupe de tan.

Dann d'ote séktèr ni koné ni pé pa zordi alé bien loin : par égzanpe pou lanploi piblik. Par égzanp ankor pou lo transpor par aviyon. Par égzanpe pou bande trété gouvèrman la sign dann noute do pou konkiranss anou dsi noute prop marshé intèryèr... Bande z'APE par ébzanpe.

Sak i koné i koné, é sak i koné, di demoune siouplé pars si nénain zour in fènète de tir i fodré pa ni loupe ali. Avèk lo lanboulkidi néna koméla étone pan ou si in fènète de tir i prézante.

Justin